

DEPARTEMENT DU FINISTERE  
COMMUNE DE COMBRIT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016  
COMPTE RENDU**

L'an deux mil seize, le quinze mars à 20h30, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le 9 mars, s'est réuni en mairie, 8 rue du Général de Gaulle sous la présidence de Monsieur **Jacques BEAUFILS**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :

Adélaïde AMELOT, Jacques BEAUFILS, Frédéric CHAUVEL, Christophe CLEMENT, Sabine DANIEL, Christelle DANIELOU-GOURLAOUEN, Vincent GAONAC'H, Henri LE BECHENNEC, Jean Claude LE DREZEN, Michèle LE GALL, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Isabelle LE HENAFF, Christian LOUSSOUARN, Catherine MELANGE, Catherine MONTREUIL, Gwenaël PENNARUN, Vincent POUPON, Henri STEPHAN, Bernard STRUILLOU, Liliane TANGUY, Thierry TOULEMONT, Gérard YVE

Absents par procuration :

Stéphanie COLIN à Christelle DANIELOU-GOURLAOUEN  
Patrice ROZUEL à Gwenaël PENNARUN  
Maryannick PICARD à Gérard YVE  
Jacqueline QUEAU à Henri LE BECHENNEC

Nbre de conseillers en exercice : 27  
Nbre de présents : 22  
Nbre de procurations : 4  
Nbre de votants : 26  
Nbre d'absents : 5

Vote du compte administratif du port  
de plaisance  
Présents : 21 – Votants : 25

Absents :

Valérie FEYDEL

Le procès verbal du Conseil Municipal du 10 février 2016, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal a désigné Monsieur Vincent GAONAC'H comme secrétaire de séance.

**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SES DELEGATIONS  
(Conseil Municipal du 30 mars 2014 – délibération n° 2014-63)**

Pas de nouvelles décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal.

## CCPBS

### **DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT POUR LA CLECT (Commission Locale des Charges Transférées)**

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges est créée entre les EPCI soumis au régime de la taxe professionnelle unique et les communes.

Cette commission se réunit à chaque transfert de compétences, en examine les modalités, et a en charge d'évaluer le coût des compétences transférées des communes membres d'un EPCI. Un rapport est par la suite établi et soumis au vote des assemblées délibérantes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les représentants suivants de la commune pour siéger à cette commission :

Titulaire : Henri STEPHAN

Suppléant : Jacques BEAUFILS

## FINANCES

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur Henri STEPHAN, adjoint aux finances, présente le dossier.

Dans le cadre de la préparation du budget de l'exercice 2016, il appartient au Conseil Municipal de débattre des orientations budgétaires.

Ce débat permet à l'Assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la Commune.

Il n'est pas l'objet d'un vote, mais il vise à éclairer la préparation du budget qui sera soumis à l'examen et à l'approbation du prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de toutes les informations apportées et des documents qui lui ont été présentés.

### **PORT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Monsieur Gwenaël PENNARUN, adjoint aux affaires portuaires, présente le Compte Administratif de l'année 2015 aux conseillers et précise qu'il est conforme au compte de gestion établi par la Trésorerie de Pont-l'Abbé.

Monsieur le Maire quitte la salle de séances afin que le Compte Administratif soit soumis au vote.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	572 617.53	266 696.06
DEPENSES	514 035.71	213 892.48
RESULTAT	58 581.82	52 803.58
Soit un excédent global de 111 385.40 €		

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- le Compte Administratif 2015 du port de plaisance de la Commune de Combrit
- le Compte de Gestion présenté par la Trésorerie de Pont-l'Abbé pour l'exercice 2015

### **SUBVENTIONS 2016**

Monsieur Henri STEPHAN, adjoint aux finances, présente le dossier.

Après avis favorable de la commission « finances » du mercredi 9 mars 2016, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les subventions suivantes :

#### **SUBVENTIONS HORS COMBRIT**

Nom de l'Association	Subventions 2015	Subventions 2016
COMITE DEPARTEMENTAL DU FINISTERE PRIX DE LA RESISTANCE-DEPORTATION	50.00 €	50.00 €
ENTRAIDE CANCER EN FINISTERE	100.00 €	100.00 €
HANDISPORT CORNOUAILLE QUIMPER	50.00 €	50.00 €
SYNDICAT D'ELEVAGE DU PAYS BIGOUDEN	150.00 €	150.00 €
Redadeg	200.00 €	200.00 €
Loar Gann	150.00 €	150.00 €
C.A.B.	320.00 €	320.00 €
Nageurs Bigoudens	320.00 €	320.00 €
Resto du Cœur	250.00 €	250.00 €
Donneurs de sang	150.00 €	150.00 €
T'es Cap	100.00 €	100.00 €
Blog ton livre	175.00 €	175.00 €
Délégation Départementale de l'Education Nationale	50.00 €	50.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 065.00 €</b>

#### **ADHESIONS HORS COMBRIT**

Nom de l'Association	Subventions 2015	Subventions 2016
BLOG TON LIVRE	40.00 €	40.00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	160.00 €	160.00 €
EAUX & RIVIERES	50.00 €	50.00 €
ŒUVRES DE L'ABRI DU MARIN	75.00 €	75.00 €
ASSOCIATION LUCIEN SIMON	60.00 €	60.00 €
A OCD	100.00 €	100.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>485.00 €</b>

#### **SUBVENTIONS COMBRIT**

Nom de l'Association	Subventions 2015	Subventions 2016
AMICALE COMBRIT - GRAFENHAUSEN	400.00 €	400.00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DE COMBRIT	260.00 €	260.00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DE STE-MARINE	260.00 €	260.00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE	260.00 €	260.00 €
ASSOCIATION DES PECHEURS PLAISANCIERS DE L'ODET	200.00 €	200.00 €
ASSOCIATION REFLETS DE SAINTE-MARINE	140.00 €	140.00 €

ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS	500,00 €	600.00 €
BAGAD ET CERCLE CELTIQUE	1 500,00 €	1 500.00 €
BASKET COMBRITTOIS	200,00 €	200.00 €
		500.00 € (Achat de maillots)
CANOTS VOILE AVIRON COMBRIT STE-MARINE	1 200,00 €	1 200.00 €
CHEMINS A TOUS CRINS	100,00 €	100.00 €
CLUB DE L'AMITIE	1 050,00 €	1 100.00 €
COMBRIT SAINTE-MARINE FOOTBALL CLUB	1 900,00 €	1 900.00 €
	2 300,00 €	2 300.00 € (Mondial Pupilles)
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL	3 600,00 €	4 600.00 €
ECOLE NOTRE DAME DE LA CLARTE - COMBRIT		3 000.00 €
ENTENTE ILE-TUDY COMBRIT - TENNIS DE TABLE	500,00 €	500.00 €
FNACA COMITE DE COMBRIT STE-MARINE	200,00 €	200.00 €
LA CLARTE FETE PAYSANNE	1 500,00 €	1 500.00 €
LES AMIS DE KERBORC'HIS		600.00 €
LES VOILES DE SAINTE-MARINE		100.00 €
MEIN HA DOUR	500,00 €	500.00 €
	300,00 €	500.00 € (Edition livre)
PETANQUE COMBRITOISE	500 € + 300 €	500.00 €
SOCIETE DE CHASSE "LES COURLIS"	150,00 €	200.00 €
TEAM MARARA VA A	400,00 €	800.00 €
TENNIS CLUB ILE-TUDY COMBRIT	500,00 €	500.00 €
TRO AR VRO KOMBRID	250,00 €	150.00 €
UNION BRETONNE DES COMBATTANTS	250,00 €	250.00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>26 820.00 €</b>

Après avis favorable de la commission « finances » du mercredi 9 mars 2016, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à la majorité avec 5 voix contre et 5 abstentions la subvention suivante :

PETANQUE COMBRITOISE		2 000.00 € (National Pétanque)
<b>TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMBRITTOISES</b>		<b>29 085.00 €</b>

### **SCOLARISATION DES ENFANTS COMBRITTOIS DANS UNE COMMUNE DIFFERENTE DU LIEU DE RESIDENCE**

Monsieur le Maire souhaite avoir l'avis des conseillers municipaux quant à la scolarisation des enfants à l'extérieur de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis défavorable à la scolarisation des enfants de Combrit dans les écoles extérieures à la Commune.

### **SPONSORING DES JEUNES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU**

Madame Adélaïde AMELOT, conseillère municipale, présente le dossier.

Un dispositif de partenariat est proposé par la commune aux jeunes sportifs de haut niveau de 14 à 25 ans domiciliés à Combrit – Saint Marine.

Une convention a été établie fixant les modalités du dispositif de partenariat.

Après avis favorable de la commission « finances » du mercredi 9 mars 2016, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention de partenariat.

## URBANISME

### **REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PLUGUFFAN**

Monsieur Christian LOUSSOUARN, adjoint aux travaux, urbanisme et environnement, présente le dossier.

La Commune de Pluguffan a fait savoir qu'elle a décidé, par délibération du 16/12/2015, de procéder à la révision générale de son P.O.S. approuvé en 2004.

Conformément à l'article L 123-8 du Code de l'Urbanisme, elle demande si la Commune de Combrit souhaite être consultée au cours de l'élaboration du projet de révision du PLU.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, demande à l'unanimité à la Commune de Pluguffan d'être associé à la révision générale de leur PLU.

## MARCHES PUBLICS

### **AMENAGEMENT DU PARK AN TREIZOUR / CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur Christian LOUSSOUARN, adjoint aux travaux, urbanisme et environnement, présente le dossier.

Dans le cadre de l'aménagement du Park an Treizour, la commission MAPA en date du 29 février 2016 a émis un avis favorable pour les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise mieux disante	Montant HT
1 – MACONNERIE	DER	49 337.25 €
2 – ESPACES VERTS	BELLOCQ	35 838.40 €
	<b>TOTAL</b>	<b>85 175.65 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Valider le choix des entreprises ci-dessus pour un montant total HT de 85 175.65 €
- Autoriser le Maire à solliciter les subventions et notamment le Conseil Départemental, la Région Bretagne, la DRAC

### **CONSTRUCTION D'UN TERRAIN MULTISPORTS EN ACCES LIBRE**

Madame Isabelle LE HENAFF, adjointe à l'enfance, jeunesse et sports, présente le dossier.

Depuis l'ouverture de l'espace sportif en 2010, les habitants ont montré leur intérêt pour les activités sportives. La commission enfance, jeunesse et sports a souhaité élargir l'offre en accès libre et en extérieur par la construction d'un terrain multisports.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 46 798 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Approuver le projet de construction d'un terrain multisports en extérieur et en accès libre pour un montant des travaux estimé à 46 798 € HT
- Autoriser le Maire à solliciter les subventions et notamment l'Etat « FSIL », le Conseil Départemental, la Région Bretagne, la Réserve parlementaire

### **REHABILITATION DU CENTRE NAUTIQUE – SUBVENTIONS**

Monsieur Gwenaël PENNARUN, adjoint aux affaires portuaires, présente le dossier.

Vu la délibération n° 2015-97 du 26 août 2015 approuvant l'avant projet définitif (APD) du centre nautique et notamment la maîtrise d'œuvre d'un montant HT de 40 882.50 € ;

Vu la délibération n° 2016-08 du 13 janvier 2016 approuvant le choix des entreprises pour un montant total HT de 548 114.36 € ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter les subventions et notamment la Région Bretagne « *contrat de partenariat* » « *tourisme et patrimoine* », le Conseil Départemental, l'Etat « DETR »

## **PERSONNEL**

### **CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) AU PORT**

Monsieur Gwenaël PENNARUN, adjoint aux affaires portuaires, présente le dossier.

Dans le cadre du dispositif du contrat d'accompagnement dans l'emploi, et afin d'assurer les différentes missions au port de Sainte Marine, il convient de recruter du personnel en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Approuver la création d'un CAE au port pour une période de 1 an renouvelable d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter de la date de signature du contrat
- Autoriser le Maire à signer la convention correspondante
- Inscrire au budget les crédits correspondants

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'AVENIR**

Monsieur Gwenaël PENNARUN, adjoint aux affaires portuaires, présente le dossier.

La Commune a sollicité la prolongation du « *contrat d'avenir* » d'un agent affecté au port de plaisance afin de conforter les compétences nécessaires pour assurer les missions par le biais de formations complémentaires. Le renouvellement du contrat est soumis à l'approbation de la Mission Locale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le renouvellement du « *contrat d'avenir* » à compter du 14 mars 2016 et ce jusqu'à la date autorisée par la « Mission Locale ».

### **CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) POUR LA CULTURE, L'ANIMATION**

Madame Brigitte LE GALL – LE BERRE, adjointe à la culture, au patrimoine et aux animations, présente le dossier.

Dans le cadre du dispositif du contrat d'accompagnement dans l'emploi, et afin d'assurer les différentes missions liées à la culture et aux animations, il convient de recruter du personnel en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Approuver la création d'un CAE au service culture et animations pour une période de 1 an renouvelable d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter de la date de signature du contrat
- Autoriser le Maire à signer la convention correspondante
- Inscrire au budget les crédits correspondants

### **CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

Monsieur Christian LOUSSOUARN, adjoint aux travaux, urbanisme et environnement, présente le dossier.

Dans le cadre du dispositif du contrat d'accompagnement dans l'emploi, et afin d'assurer les différentes missions liées au service technique, il convient de recruter du personnel en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Approuver la création de deux CAE au service technique pour une période de 1 an renouvelable d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter de la date de signature du contrat
- Autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes
- Inscrire au budget les crédits correspondants

## **CULTURE**

### **REGLEMENT CONCOURS PHOTOS « LUMIERE SUR LA CLARTE »**

Madame Brigitte LE GALL – LE BERRE, adjointe à la culture, au patrimoine et aux animations, présente le dossier.

Un concours photos sur le thème « *Lumière sur la Clarté* » est organisé dans le cadre du projet de restauration de la chapelle de la Clarté.

Ce concours est gratuit et est réservé aux amateurs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Approuver l'organisation du concours photos « Lumière sur la Clarté »
- Approuver le règlement de ce concours

Fin de la séance à 22h10.

---